

## var SS00050 - Nombre de cas (*Soins de santé*)

<b>Synonyme</b>	Nombre de prestations ou délivrances	<b>Code</b>	SS00050
<b>Description</b>	<p>Nombre de fois qu'une prestation de soins a été dispensée ou nombre de fournitures délivrées (p.ex. sang, isotopes...) à la <a href="#">date</a> indiquée ou durant la période indiquée (<a href="#">SS00015-SS00125</a>).</p> <p>Dans le cas d'un produit pharmaceutique, la variable concerne le nombre d'unités délivrées à la date indiquée ou durant la période indiquée. Il s'agit du nombre de fois que le tarif à l'unité a été facturé.</p>	<b>Format SAS</b>	4. (numeric)
		<b>Mots clés</b>	
<i>Codification</i>			
Nombre entier.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le signe (+ ou -) correspond au signe du <a href="#">montant du remboursement</a>.</li> <li>• S'il s'agit d'une régularisation, la valeur de cette variable est négative.</li> </ul>			
<i>Remarques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations relatives au nombre de cas et au <a href="#">nombre de jours</a> ne sont pas toujours enregistrées dans la bonne variable : l'information nécessaire se trouve tantôt dans SS00050, tantôt dans <a href="#">SS00055</a>, voire dans les deux. Si l'information que vous recherchez ne se trouve pas dans l'une des variables, vous la trouverez alors dans l'autre.</li> <li>• Dans les cas suivants, le nombre de prestations correspond toujours à <b>1</b> ou <b>(-1)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ soins infirmiers;</li> <li>◦ maisons médicales;</li> <li>◦ honoraires forfaitaires;</li> <li>◦ montant global prospectif;</li> <li>◦ facturations pour la <i>Vlaamse Sociale Bescherming</i> (VSB, protection sociale flamande) (<a href="#">SS00030</a> = 1)</li> </ul> </li> <li>• Jusqu'au mois de tarification de décembre 2014, le nombre de délivrances de <b>médicaments à l'hôpital</b> figurant dans la base de données Soins de santé n'est pas toujours complété (SS00050 = 0). À partir du mois de facturation janvier 2015, cette variable est non nulle pour ce qui est de la délivrance des médicaments à l'hôpital.</li> <li>• Préparations magistrales.</li> <li>◦ S'il s'agit de l'<b>enregistrement principal</b> d'une préparation magistrale (<a href="#">SS00020</a> = 750035, 750050, 750072, 750094 ou 750116), on indique le nombre de <b>modules</b>.</li> <li>◦ S'il s'agit d'un <b>enregistrement de détail</b> d'une préparation magistrale (<a href="#">SS00020</a> = 750212), on indique la <b>quantité</b> totale du principe actif ou produit mentionné dans le <a href="#">code CNK</a>, arrondie à 4 chiffres. Si la quantité exprimée dans la plus petite unité possible reste inférieure à 1, elle est arrondie à l'unité supérieure (alors SS00050 = 1). Contrairement à la base de données Pharmanet, la base de données Soins de santé ne contient <b>aucune</b> variable faisant mention de l'<b>unité</b> (comme dans <a href="#">SS00140</a> et <a href="#">SS00145</a>).</li> <li>• En ce qui concerne les frais de déplacement dans le cadre de prestations de revalidation, ou dans le cas des sages-femmes ou médecins situés en zone rurale, il y est mentionné le <b>nombre de kilomètres</b> parcourus à l'aller et au retour.</li> <li>• Si la prestation a été remboursée dans le cadre de la <a href="#">réglementation relative aux détenus</a>, le <a href="#">ticket modérateur</a> est à charge de l'INAMI. Ce montant est enregistré dans le <a href="#">montant AMI</a> via une prestation distincte, tandis que la valeur de Nombre de cas et <a href="#">Nombre de jours</a> correspond à 0.</li> <li>• Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée et sur d'autres exceptions dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le <a href="#">site web de l'INAMI</a> sous '<b>Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?</b>' (recherchez Enregistrement de type 40 Zone 22 ou Enregistrement de type 50 Zone 22).</li> </ul>			

Disponible	Database	Variantes	Premières données	Dernières données
	<a href="#">Soins de santé</a>	ALL	2005-10-01	2025-09-30

*Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)*